

« Les investisseurs étrangers devraient attendre un peu, pour leur propre bien et pour celui du pays. Il n'est pas seulement question de potentiel en termes d'investissements, mais aussi le potentiel du pays à gérer ces investissements. Cela ne sert à rien d'avoir des lois sur l'investissement tant qu'il n'existe pas un système judiciaire solide, qui permet de s'assurer que les lois soient appliquées. »

Aung San Suu Kyi, 10 février 2012

SOMMAIRE

Un système économique opaque et corrompu, une libéralisation économique en trompe-l'œil / **p.2**

Liens directs entre développement d'infrastructures, exploitation des ressources naturelles et violations des droits de l'homme et de l'environnement / **p.3**

Les principes fondamentaux de responsabilité sociale et environnementale doivent s'appliquer et être respectés / **p.4**

Le cas de trois entreprises françaises présentes en Birmanie

TOTAL / **p.5**

BNP-PARIBAS / **p.7**

ALCATEL / **p.8**

ANNEXES

1. Recommandations du Réseau Européen pour la Birmanie aux entreprises investissant en Birmanie / **p.10**

2. Critères de référence pour les investissements dans les domaines de l'énergie, des industries extractives et du secteur foncier établis par le Groupe de travail sur l'environnement en Birmanie (BEWG) / **p.11**

Un système économique opaque et corrompu, une libéralisation économique en trompe-l'œil

Tous les indicateurs économiques et sociaux placent la Birmanie parmi les pays les plus pauvres de la planète. Les problèmes économiques et la pauvreté de la population ont pour cause la mauvaise gestion économique des dirigeants militaires qui se sont succédé au pouvoir depuis les années 60. Violations flagrantes des droits de l'homme, déni des libertés fondamentales, monopoles économiques gouvernementaux, politiques commerciales inappropriées, corruption généralisée, recours au blanchiment d'argent, absence de règles juridiques et d'une justice indépendante, règles opaques, non-respect de la propriété privée ou encore absence totale de transparence et de responsabilité... Le tableau dressé est catastrophique, à l'image de la situation économique du pays. Un meilleur système de gouvernance est ce dont les citoyens ont le plus besoin pour sortir de l'extrême pauvreté dans laquelle le pays est plongé après un demi-siècle de dictature.

La Birmanie dispose d'atouts économiques importants, et en premier lieu ses ressources naturelles, diversifiées et abondantes. Les revenus issus de l'exploitation de gaz représentent à eux seuls plusieurs milliards de dollars, soit une manne financière très importante.¹ Cependant, cet argent n'est pas utilisé pour le développement du système de santé, considéré comme l'un des pires au monde², ni pour celui de l'éducation, mais a été détourné par le régime à son propre profit grâce notamment à un système de double taux de change.³ Ce système a spolié l'ensemble de la population des revenus de tous les investissements réalisés en devises étrangères, et a permis aux autorités militaires de réaliser des détournements d'argent d'une ampleur inédite.

Cependant, depuis le 1er avril 2012, la Birmanie a adopté un système de taux de change contrôlé, une étape essentielle vers l'unification de ses multiples taux, unanimement dénoncés comme paralysant son développement économique et son intégration sur le marché mondial. La valeur extérieure de la monnaie nationale, le kyat, sera à partir de maintenant déterminée par les conditions de l'offre et la demande sur le marché des changes, il s'agit d'un taux de change flottant. Le Fonds monétaire international (FMI) a effectué une mission début 2012 en Birmanie, et continue d'aider le pays à réformer ce système de change. En parallèle, le gouvernement de Thein Sein a annoncé plusieurs mesures pour favoriser l'investissement étranger : exonération fiscale de cinq ans, possibilité d'investir sans partenaire local, facilités pour la création de joint-ventures, et baux de longue durée pour la location des terrains.

Si la réforme du taux de change aura sans aucun doute un impact positif notable, et les mesures annoncées par Thein Sein sont séduisantes pour la communauté des affaires, elles ne suffiront pas, à elles seules, à guérir la Birmanie de tous ses maux. De profonds changements structurels doivent encore se matérialiser. Comme le note l'Ambassade de France à Rangoon, la politique économique est chaotique : « Les quelques mesures d'ouverture (loi sur les zones économiques spéciales précitée pour les investisseurs étrangers,

1 A titre d'exemple, sur la seule année 2008, Total a déclaré avoir versé aux autorités, au titre de sa participation dans le projet d'exploitation Yadana, la somme de 254 millions de dollars. Les investigations de l'ONG Earth Rights International chiffrent à plus de sept milliards la somme versée par Total aux militaires birmans entre 2000 et 2008.

2 191 sur 192 au classement de l'Organisation Mondiale de la Santé en 2000
<http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/BirmanieFR.pdf>

3 Depuis des années, le système fiscal birman connaît en effet un grave dysfonctionnement en raison de la coexistence de deux taux de change. L'économiste australien Sean Turnell explique en détail l'ampleur des détournements d'argent réalisés par la junte birmane grâce à un subterfuge très simple de double taux de change. Les revenus gaziers, payés en devises étrangères, sont intégrés au budget national birman en utilisant la conversion officielle de 6 kyats (monnaie birmane) pour 1 dollar. Ce taux de change officiel, en vigueur depuis trente ans, survalue la monnaie birmane, qui est de 800-1000 kyats pour 1 dollar. C'est ainsi que les revenus issus du gaz, convertis au taux de change officiel, ont un impact minime sur les finances d'Etat (moins de 1% du budget annuel birman) alors qu'ils devraient contribuer à plus de 50% au budget national s'ils étaient correctement valorisés.

libéralisation du secteur financier) (...) ne réduisent en rien la complexité et l'imprévisibilité de l'évolution de l'environnement des affaires et des transactions internationales (...), ne suffisent à garantir un environnement des affaires stable et ne peut protéger contre l'arbitraire des autorités¹». La Birmanie est l'un des pays les plus corrompus du monde, à la fois aux niveaux national et local. Elle compte aussi parmi les pays les moins transparents sur le plan de la culture des affaires».

L'ONG Transparency International a classé la Birmanie 180 sur les 183 pays étudiés dans son indice de perception de la corruption (CPI) de 2011.

La soi-disant vague de privatisation annoncée en 2010 par les autorités et qui visait des pans entiers de l'industrie birmane s'est révélée être une simple vente aux enchères, permettant aux magnats de l'économie proches du régime de s'accaparer d'importants secteurs économiques : gestion des ports, distribution d'énergie... Dans un contexte où le capitalisme de connivence est roi, les inquiétudes sont fortes quant à la manière dont les investissements étrangers contribueront au développement social du pays. Jusqu'à présent, la croissance économique du pays n'a d'aucune façon profité à la population, du fait de l'absence de politique de partage des richesses, et plus globalement l'absence d'un Etat de droit.

Liens directs entre développement d'infrastructures, exploitation des ressources naturelles et violations des droits de l'homme et de l'environnement

Plus de vingt projets de barrages hydroélectriques de grande envergure sont en cours de construction à travers le pays, et une quarantaine de blocs pétroliers et gaziers sont en phase d'exploration. Tous ces projets ont en commun d'être financés et construits par des pays voisins (principalement la Chine et la Thaïlande) et l'énergie produite sera intégralement exportée vers ces mêmes pays, alors qu'environ 50% de la population de Birmanie n'a pas accès à l'électricité. Le mécontentement populaire grandit contre les projets de grande envergure menés aux quatre coins du pays par les voisins asiatiques. Ces investissements n'ont généré que peu d'emplois, tout en imposant aux populations locales un fardeau social et environnemental considérable.

Ainsi le projet Shwe² a engendré une confiscation généralisée des terres pour laisser place au pipeline. Les paysans se retrouvent sans emploi et spoliés de leurs moyens de subsistance, et les zones de pêche leur sont désormais inaccessibles, renforçant une migration interne déjà très forte. La construction de barrages va affecter directement pas moins de 100 000 personnes³, contraints de quitter leurs terres pour laisser place aux zones de retenues des eaux. Le projet industriel dans la ville de Dawei (entre autres un port en eau profonde, une usine pétrochimique, une raffinerie pétrolière) implique le déplacement de 20 000 résidents.

L'exploitation de ressources naturelles se fait essentiellement dans les régions où vivent les minorités ethniques. Depuis plus d'un demi-siècle, l'accès à ces ressources est la principale cause des conflits⁴ qui opposent les autorités militaires aux groupes armés issus de ces minorités.

1 Ambassade de France à Rangoun : « La situation économique de la Birmanie » <http://www.ambafrance-mm.org>

2 Le projet Shwe Gas comprend la construction d'un port maritime en eaux profondes, d'un terminal gazier, et d'une infrastructure d'acheminement pétrolier dans l'Etat de l'Arakan, ainsi que la pose de près de 800 km de conduits d'acheminement. Un gazoduc acheminera les réserves de gaz naturel pompées au large des côtes birmanes – parmi les plus importantes au monde -, et un oléoduc acheminera à travers le pays les réserves pétrolières provenant du Moyen Orient et d'Afrique, afin de satisfaire les besoins énergétiques de la Chine.

3 Burma Rivers Network; www.burmariversnetwork.org

4 Les conséquences sont dramatiques : nombreux déplacements de populations, la destruction de plus de 3700 villages depuis 1996, la fuite d'un demi-million de civils qui se réfugient dans la jungle pour fuir les combats, et la perpétration d'exactions graves, telles que des viols, des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture et l'utilisation de civils comme boucliers humains.

Dans ce contexte où exploitation des ressources naturelles rime souvent avec violences, il est primordial que l'afflux d'investisseurs européens ne contribue pas à attiser d'avantage ces tensions.

Ces inquiétudes sont partagées par l'envoyé spécial des Nations unies, M. Quintana, qui déclarait lors de son audition devant le conseil des droits de l'Homme le 12 mars dernier qu' « *étant donné la vague de privatisations l'an dernier, l'augmentation attendue des investissements étrangers et l'ambition du gouvernement d'accélérer le développement économique, il est à craindre un accroissement des confiscations de terres, des déplacements forcés et diverses violations des droits économiques, sociaux et culturels* ».

D'un point de vue environnemental, Les forêts sont surexploitées en raison de la grande valeur commerciale du teck qui est exporté, la plupart du temps clandestinement, vers la Chine et la Thaïlande, avec la complicité des autorités et des responsables locaux. La déforestation engendre des dommages irréversibles sur la faune et la flore, et l'exploitation déraisonnée des gisements de minerais et de jade, sans aucun respect des normes internationales de protection de l'environnement, ont causé dans plusieurs régions du pays des dommages environnementaux colossaux.

La violation continue des droits de l'homme par les autorités locales et l'armée demeurent des obstacles majeurs à un développement économique responsable. La mise en œuvre de réformes institutionnelles d'envergure, tant au niveau national que régional et local, est donc indispensable afin de minimiser les risques sociaux et environnementaux et s'assurer que le développement économique du pays se fasse au profit de l'ensemble de la population et non à son détriment.

Les principes fondamentaux de responsabilité sociale et environnementale doivent s'appliquer et être respectés

Aung San Suu Kyi a clairement exprimé la position du camp démocrate au sujet des investissements étrangers en Birmanie, mettant l'accent sur la nécessité de transparence et de redevabilité de ces investissements : « Faire des affaires de façon saine repose sur le respect de l'Etat de droit. Ceux qui souhaitent investir en Birmanie devraient se pencher sur les lois concernant l'investissement, qui sont pour l'instant inexistantes ».¹ Elle souligne que ces investissements doivent avant tout bénéficier à la population birmane, notamment en favorisant la création d'emploi et le respect de l'environnement. « Je voudrais demander à ceux qui investissent en Birmanie ou qui le feront à l'avenir de mettre au premier plan le respect de la loi, des facteurs sociaux et environnementaux, les droits des travailleurs, la création d'emploi et la promotion des compétences technologiques ».²

Un collectif d'organisations birmanes a récemment publié une 'charte de bonne conduite' comprenant les mesures essentielles à respecter pour un investissement responsable en Birmanie.³

- **Ne pas nuire** : Les investissements ne doivent pas exacerber les conflits liés aux ressources naturelles et foncières en Birmanie.
- **De meilleures pratiques ou... s'abstenir** : Les investisseurs doivent respecter les normes mondiales largement acceptées des droits environnementaux et humains, tout en suivant les meilleures pratiques internationales d'évaluation en matière des droits de l'homme, d'impact social et environnemental.

1 Cité dans l'article de CNBC "Myanmar like a rich child living off trust fund" (29 février 12)

2 Cité dans l'article de The Irrawaddy "Suu Kyi Asks Investors at Davos to Help Burma" (29 janvier 11)

3 Voir annexe n°2 en fin de document

- **Agir de manière transparente en suivant des normes et des principes** : Les investisseurs devraient avoir une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption et les profits réalisés doivent respecter pleinement les règles de transparence.
- **Soutenir la société civile et pas l'impunité** : La société civile devrait être libre de jouer son rôle sans menace de répression ou d'exactions.
- **Renforcer les capacités des communautés locales** : Les griefs des communautés doivent être pleinement pris en compte dans les investissements existants et à venir.

Ces critères de référence sont primordiaux pour protéger l'environnement, améliorer la transparence dans la gestion des ressources naturelles, et pour renforcer l'autonomie et le pouvoir de décision des communautés locales, afin qu'elles puissent participer aux décisions de développement et de mécanisme de contrôle contre les abus futurs.

Toutes les organisations soutenant cette campagne appellent à la mise en œuvre d'une politique cohérente de responsabilité sociale et environnementale de la part des autorités birmanes et de tous les investisseurs étrangers. Chaque entreprise désireuse de s'implanter en Birmanie devra systématiquement prendre en compte les trois dimensions que sont l'environnement, le social/sociétal et la gouvernance.

Le cas de trois entreprises françaises présentes en Birmanie

1. TOTAL

La compagnie française Total, l'entreprise américaine Chevron et la compagnie thaïlandaise PTT Exploration & Production (PTTEP) ont conclu au début des années 90 un partenariat avec la compagnie d'Etat birmane Myanmar Oil and Gas Enterprise (MOGE) afin de mettre sur pied un des projets les plus controversés connus à ce jour: le "projet gazier Yadana". Yadana, qui signifie "trésor" en birman, est le nom donné au pipe-line de 60 km de long qui transporte jusqu'à la Thaïlande du gaz naturel extrait par une plate-forme située au sud des côtes birmanes. Le pipe-line traverse le sud-est de la Birmanie, région à l'environnement fragile qui est contrôlée et administrée traditionnellement par des communautés Karen, Mon et Tavoyan. La plus grande part du gaz extrait est achetée par l'autorité pétrolière thaïlandaise (PTT); en réalité seule une faible partie du gaz et des revenus qu'il génère est utilisée au profit du peuple birman, ou est destinée à améliorer la sécurité énergétique du pays.

Dans un rapport datant de 2010, Earth Rights International (ERI)¹ a ainsi calculé que sur une période s'étalant de 1998 à 2009, le projet Yadana aurait généré un total de plus de 9 milliards de dollars, dont plus de la moitié, soit environ 4,6 milliards de dollars, aurait été directement récupéré par le régime militaire birman et placé à Singapour, et auraient notamment permis à la junte militaire l'acquisition illicite de technologie nucléaire ou de missiles balistiques.²

Le peuple birman, quant à lui, ramasse les miettes. Les revenus issus de la vente du gaz Yadana constituent un soutien financier de première importance au régime militaire, et génèrent des conséquences négatives en cascade qui affectent le pays tout entier. Alors que les militaires birmans entassent des milliards de dollars sur des comptes privés à Singapour, les dépenses sociales demeurent parmi les plus basses d'Asie : pour l'année fiscale 2012-2012 les dépenses militaires représenteraient 14,4% budget total.

¹ Earth Rights International "Energy Insecurity" Juillet 2010

² Voir l'enquête menée par Democratic Voice of Burma : <http://www.dvb.no/news/expert-says-burma-%E2%80%98planning-nuclear-bomb%E2%80%99/9527>

En revanche, les montants alloués à l'éducation et à la santé ne représenteraient conjointement que 7,5% des dépenses de l'Etat (4,7% pour l'éducation et 2,8% pour la santé), ce qui est loin d'être à la hauteur des besoins colossaux dans ces deux domaines, et de l'investissement essentiel au « développement économique et social » auquel le Président Thein Sein avait promis de se consacrer. La population birmane est doublement victime : elle s'enfoncé d'année en année dans une pauvreté matérielle et sociale toujours plus profonde, tout en étant massivement spoliée des ressources naturelles nationales.

Atteintes aux droits de l'homme

D'après des investigations menées dans la région par Earth Rights, la construction, l'entretien et l'exploitation du gazoduc de Yadana est opérée sous l'escorte de l'armée, dont la présence a entraîné de graves violations des droits humains à l'encontre des ethnies locales, ainsi que des dommages environnementaux conséquents. L'ONG a compilé dans plusieurs rapports, dont deux parus en 2009¹ de nombreux cas de violations des droits humains et environnementaux, solidement documentés, dont les ethnies de la région ont été victimes. Selon ces rapports, le projet Yadana est directement à l'origine de ces violations. En parallèle, des violations des droits de l'homme auraient été commises par les forces de sécurité du gazoduc à l'encontre de villageois locaux, sous la forme d'exécutions sommaires, de travail forcé, ou encore d'expropriations de terres sans compensations.

En dépit des efforts de Total en vue d'améliorer le niveau de vie des populations locales à travers un programme d'assistance socio-économique, le projet Yadana est devenu le symbole d'un modèle de développement qui, bien loin d'améliorer le sort des plus défavorisés, devient la source des abus dont ils sont victimes, et contribue à la survie et au maintien d'un régime autoritaire qui menace à présent, avec ses ambitions nucléaires, de modifier l'équilibre stratégique de la région.

Les arguments de Total pour justifier sa présence en Birmanie : « L'engagement constructif » et les projets sociaux

« L'engagement constructif » est le fait de développer des relations avec un gouvernement, en dépit des réserves concernant les violations des droits de l'Homme perpétrées par ce gouvernement, et ce afin de promouvoir – par le dialogue et la coopération – des progrès dans le domaine des droits et libertés. La politique « d'engagement constructif » longtemps invoquée par Total pour justifier sa présence en Birmanie s'est pourtant montrée incapable d'engendrer les évolutions politiques annoncées, en raison du contrôle étroit exercé par les militaires sur l'économie birmane. Les détracteurs du projet soulignent aussi que les apports financiers générés par Yadana anéantissent l'effet de levier que la pression économique peut fournir à la LND dans ses négociations avec les militaires.²

L'argument de « l'engagement constructif » devenant difficile à soutenir, Total a décidé de mettre en avant ses projets sociaux. Plus de douze millions de dollars ont en effet déjà été investis par le groupe dans des projets sociaux en Birmanie, pour un nombre de bénéficiaires avoisinant 50 000 personnes.³

Sur une population totale de 55 millions d'habitants, nombre d'observateurs estiment que les projets mis en place ne sauraient compenser – en l'absence d'un contrôle satisfaisant de l'argent généré par le projet Yadana⁴ – les dommages résultant d'un apport de ressources à un régime peu respectueux des droits de l'homme.

1 Earth Rights International : "Total Impact" et "Getting It Wrong" Septembre 2009

2 Voir le rapport « Total pollue la démocratie – Stoppons le TOTALitarisme en Birmanie » Juillet 2005

3 Données fournies par Total

4 Christophe de Margerie reconnaît dans Le Monde du 6 octobre 2007 que « Total, pas plus que d'autres compagnies, ne peut demander au gouvernement ce qu'il fait de cet argent. »

En outre Total étant la plus grande multinationale française, sa présence en Birmanie infléchit la fermeté des politiques françaises et européennes vis-à-vis des autorités birmanes.

Enfin, l'exploitation du gaz de Yadana ne profite pas à la population birmane : ni directement (puisque le gazoduc est uniquement destiné à alimenter la Thaïlande) ni indirectement (en raison de la mainmise des autorités militaires sur l'économie). Seules exceptions : les bénéficiaires des projets sociaux et les personnes de nationalité birmane employées par Total.¹

Communication de Total sur la question de la transparence financière

Dans un entretien accordé au Monde le 6 octobre 2007, Christophe de Margerie, directeur général de Total, admettait que les revenus du projet Yadana ont rapporté 350 millions d'euros au régime militaire pour la seule année 2006. Si cette somme semble peu élevée, c'est que Total s'emploie depuis des années à minorer l'importance du transfert de fonds à destination du pouvoir birman : le montant réel avoisinerait plutôt le milliard d'euros, soit le triple de la somme confessée par Total.²

En septembre 2009, dans une note intitulée 'Etat des lieux'³ et qui répond aux récents rapports publiés par Earth Rights International, le groupe Total inclut une réponse concernant la transparence financière : « Dans ses activités mondiales, Total est favorable à la transparence, comme en témoigne sa présence active à l'ITIE (Initiative pour la transparence des industries extractives). Au titre du contrat de partage de production, l'État du Myanmar perçoit sa part du profit réalisé sur la vente de gaz, à laquelle s'ajoute par ailleurs la fiscalité payée par chaque membre du consortium pétrolier ; ce qui revient, pour l'État, au titre de la participation de Total dans le contrat, à 254 millions de dollars en 2008. »

Aucune autre déclaration publique de Total n'a été faite depuis sur la question de la transparence financière de ses activités en Birmanie, malgré les demandes répétées des organisations de promotion des droits de l'homme (dont Info Birmanie, qui évoque cette question chaque année à l'assemblée générale des actionnaires de l'entreprise.)

Si TOTAL veut s'engager de façon concrète dans le secteur de la transparence financière, le groupe doit dès à présent publier les revenus désagrégés versés aux autorités birmanes depuis la signature du contrat d'exploitation Yadana en 1992.

2. BNP-PARIBAS

Les investigations menées par l'ONG Earth Rights International concernant l'argent versé par Total aux autorités birmanes pointent le doigt sur une autre entreprise française : BNP Paribas, qui serait « l'agent payeur de Total pour ses projets en Birmanie ». Une affirmation que la banque conteste, précisant que ce n'est plus le cas depuis 2008.

« D'après des informations datant de 2003, la banque française BNP Paribas est impliquée dans le projet : à travers BNP Paribas Jersey Trust, implantée dans les îles Anglo-Normandes, qui est utilisée comme agent payeur par Total. Et de hauts responsables de la junte birmane possèdent des comptes à la branche de Singapour de BNP Paribas », a assuré le représentant d'ERI en 2010 au cours d'une conférence de presse à Paris.⁴

1 D'après le groupe, 88% des employés du chantier du gazoduc (2200 sur 2500) et 95% des 800 salariés qui travaillent aujourd'hui pour Total E&P Myanmar et ses sous-traitants ont été recrutés localement.

2 Earth Rights International, rapport 2008 : The human cost of energy; et chiffres révisés dans le rapport 2009: Total impact

3 http://birmanie.total.com/fr/publications/Total_au_Myanmar_etat_des_lieux.pdf

4 http://www.lemonde.fr/asia-pacifique/article/2010/07/05/une-ong-accuse-total-et-chevron-de-financer-les-ambitions-nucleaires-de-la-birmanie_1383621_3216.html

Il met également en cause deux des plus grandes banques offshore de Singapour : la Société bancaire chinoise de l'étranger (OCBC, Overseas Chinese Banking Corporation) et le Groupe DBS¹, qui accueilleraient des comptes offshore ouverts par des dignitaires birmans et où des sommes considérables seraient déposées.

Face à ces critiques, la BNP a refusé de révéler si les comptes des membres du régime militaire étaient toujours ouverts dans sa filiale à Singapour. Cette ambiguïté soulève des questions troublantes sur le rôle que joue une institution bancaire française et internationale de premier plan pour faciliter le détournement de fonds publics birmans par les dirigeants.

3. ALCATEL

Une enquête de longue haleine menée par un journaliste français² a mis en lumière la présence d'Alcatel Lucent en Birmanie, via sa filiale chinoise, et sa collaboration directe avec les autorités birmanes pour leur permettre de prendre le contrôle sur les communications via Internet (Skype, Gmail, Gtalk, MSN Messenger, etc...).

Le géant des télécommunications aurait vendu sa technologie d'« interception légale », appelée « Lawful Interception Integrated ». Développé par Alcatel à l'attention des Etats soucieux de lutter contre le terrorisme, ce matériel de pointe permet à un Etat de filtrer et lire l'intégralité des échanges électroniques de sa population : écouter les conversations, lire les mails ou les tchats. Certains fournisseurs d'accès birmans auraient acquis cet équipement informatique de censure et de surveillance

Dans le contexte birman, ce matériel constitue une arme redoutable pour tracer les dissidents. Au lendemain de la révolution de safran en septembre 2007, les forces de l'ordre traquent les Birmans qui envoient des images ou des données aux médias en exil et aux mouvements d'opposition. Depuis cette date, près d'une vingtaine de journalistes et blogueurs ont été arrêtés par la police ou l'armée, et les réseaux clandestins de journalistes birmans remarquent avec effroi que de plus en plus de journalistes sont arrêtés, malgré leurs précautions. Tous sont condamnés à de lourdes peines, allant jusqu'à 24 ans d'emprisonnement. En janvier 2010, deux fonctionnaires ont été condamnés à la peine de mort pour avoir divulgué des informations sur les relations militaires entre la Birmanie et la Corée du Nord, des données jugées extrêmement sensibles en raison de l'embargo qui vise la Corée du Nord.

Pour se défaire de l'implication d'Alcatel, un de ses responsables propose cette pirouette rhétorique : « Qu'est-ce qu'il vaut mieux ? Des communications restreintes ou pas de communications du tout ? »

A la suite de l'enquête de Paul Moreira, les associations Sherpa, Info-Birmanie et Reporters sans frontières ont décidé d'interpeller publiquement la direction du groupe franco-américain, en lui envoyant une lettre ouverte, accusant Alcatel d'apporter « son soutien et ses compétences techniques » au régime birman, lui permettant ainsi de renforcer la « surveillance et la censure » de sa population. Grâce au soutien technique de cette filiale, les autorités vont pouvoir « centraliser l'intégralité des moyens de communications et ainsi de les surveiller voire de les censurer », dénoncent les signataires, à l'instar de Paul Moreira.

« L'objet de cette lettre est de pousser Alcatel-Lucent à assumer publiquement ses contradictions », explique l'avocat William Bourdon, président de Sherpa.

¹ Les deux établissements bancaires cités ont nié ces allégations.

² « Birmanie : résistance, business et secret nucléaire » Paul Moreira, mars 2010

« Sur son site, Alcatel-Lucent publie un 'code de bonne conduite', avec des engagements éthiques. De nombreux groupes multiplient désormais ce type d'engagement, ils en font des outils de valorisation de leur image, ce qui n'était pas le cas il y a 20 ans. Cela ne peut être qu'une vitrine, cela élève nécessairement leur niveau d'obligation. On considère bien entendu que la modernisation est souhaitable pour les pays qui en ont besoin, mais si elle est source d'aggravation de la répression, cela devient détestable », souligne William Bourdon.

En réponse à la publication de la lettre, Alcatel a reconnu avoir participé à la création d'un réseau de télécommunications en Birmanie : « Suite à la signature en 2006 d'un contrat financé par le gouvernement chinois, Alcatel-Lucent, par le biais de sa filiale chinoise Alcatel-Lucent Shanghai Bell, a participé à la construction d'une autoroute de l'information au Myanmar ». L'entreprise a réaffirmé que son projet vise uniquement à fournir une infrastructure de télécommunications de base dans un pays sous-équipé et se situe dans le cadre d'une infrastructure régionale reliant la Chine, le Laos, le Cambodge, la Thaïlande, le Vietnam et la Birmanie.

Alcatel-Lucent dément le fait que cette assistance technique ait été apportée dans le but de contrôler les conversations téléphoniques ou l'internet de la population du pays, estimant que ce type d'infrastructure « est à même de favoriser [son] développement économique » et de « contribuer à son évolution vers la démocratie ». Cependant, dans un article du journal Myanmar Times de mai 2008, un porte-parole du fournisseur d'accès Hanthawaddy, contrôlé par les autorités, confirme que la filiale chinoise d'Alcatel-Lucent a bien fourni un système de filtre et de surveillance des communications.

Malgré un assouplissement de la censure au cours de l'année 2011, la Birmanie figure toujours, en 2012, sur la liste des « ennemis d'Internet » établie par RSF.

ANNEXES

1. Recommandations du Réseau Européen pour la Birmanie aux entreprises investissant en Birmanie

L'ouverture politique actuelle a conduit l'Union européenne à réviser sa position commune à l'égard de la Birmanie et à suspendre la quasi-totalité des sanctions qui avaient été imposées au pays. La suspension de ces sanctions va de pair avec l'intérêt grandissant que manifestent les entreprises européennes d'investir et de faire des affaires en Birmanie.

Le commerce et les investissements dans les pays en voie de développement peuvent contribuer à l'amélioration du bien-être des populations locales, à la fois par la création d'emplois et par les revenus versés au gouvernement pour financer les services publics. Toutefois, l'absence d'Etat de droit en Birmanie ne permet pas d'affirmer que les investissements étrangers profiteront à la population, à la création d'écoles et d'hôpitaux, en raison du caractère peu transparent, redevable et démocratique des autorités birmanes.

Le Réseau Européen pour la Birmanie souhaite mettre en garde ces entreprises en leur rappelant que la Birmanie ne saurait être considérée simplement comme un pays où l'on peut exploiter à bas coût la main d'œuvre et piller sans vergogne ses ressources naturelles. Plusieurs secteurs industriels, en particulier l'extraction de ressources naturelles et les projets énergétiques, sont directement liés à la perpétration de violations des droits de l'homme et à la destruction de l'environnement. En effet, malgré les récentes réformes politiques, la Birmanie détient encore et toujours l'un des pires bilans au monde concernant les abus aux droits de l'homme.

Dans son dernier rapport datant de mars 2012, l'envoyé spécial des Nations unies sur la Birmanie, M. Quintana, a listé une série d'abus des droits de l'homme qui ont été perpétrés en Birmanie dans les derniers mois. Ces abus pourraient être assimilés à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité. Ils incluent : « ...de graves violations des lois internationales humanitaires et des droits de l'homme, y compris les attaques à l'encontre des populations civiles, les exécutions extrajudiciaires, les déplacements internes de populations, l'utilisation de boucliers humains et le travail forcé, la confiscation de terres et la destruction de la propriété, et la violence sexuelle liée aux conflits armés ».

Dans le contexte d'un changement économique, M. Quintana a également émis la possibilité d'un basculement en faveur de différents types d'abus ; « étant donné la vague de privatisations l'an dernier, l'augmentation attendue des investissements étrangers et l'ambition du gouvernement d'accélérer le développement économique, il est à craindre un accroissement des confiscations de terres, des déplacements forcés et diverses violations des droits économiques, sociaux et culturels ».

Aucune loi internationale ne contraint les entreprises européennes qui développent des activités en dehors du territoire européen à suivre les règles et principes de fonctionnement de leur pays d'origine. Aujourd'hui le cadre juridique birman souffre de carences graves dans le domaine de la protection des droits des travailleurs, le respect de l'environnement, la réglementation du secteur privé ; et l'absence d'une institution judiciaire indépendante et la corruption endémique sont autant de freins à la mise en application de ces lois, dans l'un des pays les plus corrompus au monde.

Les membres du Réseau Européen pour la Birmanie approuvent les critères de référence établis par le collectif d'organisations birmanes BEWG. Le Réseau Européen pour la Birmanie travaillera en collaboration étroite avec les communautés locales et la société civile birmane et soutiendra activement son travail de suivi des activités des entreprises européennes opérant en Birmanie.

Les entreprises européennes qui ne respecteraient pas les critères définis par BEWG ou qui s'avèreraient être complices d'abus des droits de l'homme, d'exploitation des travailleurs ou de sous-traitants, et de pollution et destruction de l'environnement, seront la cible de campagnes de dénonciation publiques et médiatiques menées par le Réseau Européen pour la Birmanie. Des procédures judiciaires à l'échelle nationale ou internationale pourront également être engagées.

2. Critères de référence pour les investissements dans les domaines de l'énergie, des industries extractives et du secteur foncier établis par le Groupe de travail sur l'environnement en Birmanie (BEWG)

Le 22 mars 2012, une coalition d'organisations birmanes appelées le Groupe de travail sur l'environnement en Birmanie (Burma Environmental Working Group – BEWG) a publié des critères de référence sur la question des investissements en Birmanie dans les domaines énergétiques, des industries extractives et du secteur foncier pour servir de cadre à des investissements responsables dans ces secteurs de premier plan. La publication de ces critères intervient à un moment clé puisque les démocraties occidentales envisagent d'assouplir ou de supprimer les sanctions économiques à l'encontre de la Birmanie, et les entreprises et différents pays manifestent un intérêt accru pour investir dans le pays, en dépit d'un contexte d'investissement à haut risque. Le respect de ces critères de référence augmentera la probabilité que les investissements dans des secteurs historiquement liés à des violations des droits de l'homme et à des abus environnementaux bénéficieront à la population et ne porteront pas atteinte aux progrès politiques, sociaux et environnementaux de ce pays émergent du Sud-Est asiatique. L'augmentation des investissements depuis les années 1980, provenant notamment des pays voisins avides de ressources naturelles, y compris à travers la création de zones économiques spéciales (ZES) - a favorisé l'éclosion de violents conflits, entraîné des violations des droits de l'homme à l'encontre des communautés locales, menacé leurs moyens de subsistance traditionnels et leurs modes de vie, et causé des dommages irréparables sur l'environnement.

L'instauration de ces critères de référence a pour but de partager les bénéfices avec les communautés locales qui sont les plus affectées par les investissements dans des projets liés aux ressources naturelles ou qui se font dans le cadre des zones économiques spéciales. Le soutien aux communautés locales peut se faire par : l'adoption d'un système de distribution des profits liés au projet, qui garantit un partage équitable des bénéfices pour les communautés, la réduction des conflits et des risques dans les zones d'investissement, le respect de l'Etat de droit et de la transparence; l'instauration de mécanismes de contrôle, l'amélioration et la protection des droits de la société civile, y compris le droit de participer aux décisions de développement, et le droit des communautés à accorder ou refuser leur consentement libre, informé et préalable et de veiller à un développement économique et environnemental équilibré et durable grâce à la bonne gestion des ressources naturelles du pays.

«Les investissements en Birmanie doivent soutenir une paix véritable et la réforme nationale et doivent suivre la volonté des communautés locales qui ont longtemps payé le prix fort pour des investissements axés sur les ressources en subissant le travail forcé, la confiscation de leurs terres, des taxes illégales, la perte de vies humaines, et d'autres violations des droits humains », a déclaré Paul Sein Twa, le porte-parole de BEWG.

Puisque la société civile en Birmanie connaît un regain de liberté, BEWG a l'intention de travailler avec d'autres acteurs afin d'affiner et de faire connaître ces critères de référence. Ce qui suit est un résumé des cinq critères de référence majeurs mis en place par BEWG à l'attention des investisseurs :

1) Ne pas nuire

Les investissements ne doivent pas exacerber les conflits liés aux ressources naturelles et foncières en Birmanie.

Les récents pourparlers de paix engagés entre les groupes ethniques et le gouvernement pour faire avancer les réformes et la réconciliation nationale ont rendu la situation politique encore plus sensible. Les intérêts des investisseurs peuvent interférer directement avec le processus de paix. Les projets implantés dans les zones de conflits ont augmenté les violences, les pertes de vies humaines et les pertes des moyens de subsistance des populations. Une paix durable et véritable dans les zones où se trouvent ces projets est essentielle, mais elle ne peut pas s'instaurer instantanément.

En effet, aborder tous les aspects des conflits ethniques de façon approfondie - et non pas simplement signer des accords de paix et des transactions commerciales avec les groupes armés ethniques - va prendre du temps et demander des efforts considérables. Dans la poursuite des efforts de paix, les investisseurs doivent bien comprendre les liens qui existent entre des projets spécifiques, les acteurs gouvernementaux, les partenaires commerciaux et les conflits. Ils doivent s'assurer que la sécurité du projet est le résultat de l'instauration d'un Etat de droit et non pas celui d'un processus de militarisation régional. Les investisseurs doivent mettre en œuvre les meilleures pratiques dans l'évaluation des risques de conflits et doivent suivre des stratégies de gestion des risques afin d'éviter un nouveau conflit ou la complicité en matière de violations des droits de l'homme. BEWG recommande que les nouveaux projets d'investissements soient effectués uniquement lorsque : suffisamment de réformes juridiques et réglementaires certifient que les garanties sociales et environnementales répondent des meilleures pratiques internationales ; une participation significative de la population locale, son consentement et sa faculté de consultation soient inscrits dans la loi et la pratique ; que ces projets se trouvent dans des zones exemptes de tout conflit.

2) De meilleures pratiques... ou s'abstenir

Les investisseurs doivent respecter les normes mondiales des droits environnementaux et humains, tout en suivant les meilleures pratiques internationales d'évaluation en matière des droits de l'homme, d'impact social et environnemental.

La Birmanie n'a pas de lois ni d'exigences pour évaluer les impacts en matière de droits de l'homme et les impacts sociaux et environnementaux. Jusqu'à ce que ce type de lois soient mises en place et implantées selon les normes internationales, les investisseurs devraient se référer aux normes établies par la communauté internationale et celles de leurs pays d'origine dans les secteurs de l'environnement et des droits de l'homme, afin de veiller à ce que la prise de décision soit de nature consultative et inclusive avec toutes les parties prenantes. Enfin, un consentement libre, informé et préalable (CLIP), et des normes de consultation sont nécessaires pour assurer que les droits des communautés locales sont protégés.

3) Agir de manière transparente en suivant des principes

Les investisseurs doivent avoir une politique de tolérance zéro vis-à-vis de la corruption et doivent s'engager à pratiquer pleinement la transparence financière des contrats et des revenus

La corruption en Birmanie contribue directement à la pauvreté, au sous-développement, aux violations des droits de l'homme et au financement d'opérations militaires contre des groupes ethniques. La corruption est aggravée par le manque de transparence des recettes et des contrats d'investissements étrangers. Les investisseurs doivent divulguer des informations de haute qualité de façon régulière, transparente et approfondie, spécifiant tous les profits engrangés et les activités de l'entreprise. Ces informations doivent être facilement accessibles aux différents acteurs impliqués, notamment les populations touchées mais aussi à un plus vaste public.

Puisque les ressources énergétiques et extractives diminuent en Birmanie, les investisseurs, les gouvernements et les communautés locales doivent gérer leurs profits de manière transparente pour soutenir une stratégie viable de développement économique et social à long terme. Les investisseurs peuvent avoir une contribution positive sur les profits générés à tous les niveaux en se conformant pleinement aux règles de divulgation des profits et en appliquant une surveillance approfondie de la gestion de chaîne d'approvisionnement et des politiques internes strictes de lutte contre la corruption vis à vis de tous les tiers sous-traitants.

4) Soutenir la société civile et non l'impunité

La société civile doit être libre de jouer son rôle sans menace de répression ou d'exactions

Les droits et la protection des organisations de la société civile en Birmanie doivent être garantis par la loi et ces organisations doivent être autorisées à éduquer et renforcer les capacités des communautés locales dans le domaine des projets extractifs, énergétiques et fonciers - y compris concernant les zones économiques spéciales. Les organisations de la société civile ont un rôle important à jouer dans le contrôle et la vérification du système qui inclut le gouvernement et le secteur privé. Ces organisations aident à assurer la protection des intérêts publics et communautaires et contribuent à éviter les abus commis par des régimes autoritaires et répressifs. Les investisseurs peuvent commencer à soutenir la société civile immédiatement en engageant un dialogue direct et pacifique avec les organisations de la société civile à tous les stades des projets.

5) Renforcer les capacités des communautés locales

Les griefs des communautés doivent être pleinement pris en compte dans les investissements existants et à venir.

Les préoccupations et les besoins des communautés dans les zones de projet doivent être pris en compte de façon impartiale et inclusive. Les collectivités locales, en particulier les femmes et les enfants, ont longtemps payé le prix de ces investissements en Birmanie, subissant le travail forcé, la confiscation des terres, des taxes illégales, la perte de vies humaines, et d'autres violations des droits humains - avec très peu de moyens de recours pour élever des griefs ou obtenir réparation pour ces abus. En plus des normes législatives nationales et internationales déjà en vigueur, des mesures efficaces de protection interne doivent être mis en place par les investisseurs dans le cadre de chaque projet d'investissement pour protéger les droits des populations, contrôler les abus, et permettre l'accès des populations à des mécanismes de recours concernant les abus passés, présents ou futurs.

BEWG oriente les investisseurs vers les ressources suivantes (liste non exhaustive) :

- UN Global Compact-PRI 2010 publication Guidance on Responsible Business in Conflict-Affected and High-Risk Areas
- 2006 OECD Risk Awareness Tool for Multinational Enterprises in Weak Governance Zones
- 2002 Global Compact Business Guide for Conflict Impact Assessment and Risk Management
- 2011 Guiding Principles on Business and Human Rights: Implementing the United Nations “Protect, Respect and Remedy” Framework and the global Extractive Industry Transparency Initiative (EITI) and other best practice resources. Financers should consult the Equator Principles for initial guidance.

Plus d’informations sur www.bewg.org et dans le rapport d’information publié par BEWG en 2011 « L’environnement en Birmanie: Populations, Problèmes, Pratiques » <http://www.bewg.org/en/pubs/finish/4/34>

Membres de BEWG : Arakan Oil Watch (AOW), BRIDGE (Bridging Rural Integrated Development and Grassroots Empowerment), EarthRights International (ERI), the Kachin Development Networking Group (KDNG), the Karen Environmental and Social Action Network (KESAN), the Lahu National Development Organization (LNDO), the Network for Environmental and Economic Development (NEED), the Pa-Oh Youth Organization (PYO), the Shan Sapawa Environmental Organization (Sapawa) and the Shwe Gas Movement (SGM). Since 2005, most BEWG activities have been facilitated with support from the ADfB platform.

Traduction: Info Birmanie

Contacts:

Paul Sein Twa : +66.(0)81.724.7093 ou pseingtwa@yahoo.com

Wong Aung : +66.(0)85.713.3344 ou global@shwe.org